

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 13 avril à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mercredi 7 avril 2021 s'est réuni à la Salle Polyvalente de Villeneuve de Rivière sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative : 42

Quorum atteint

Votes pour : 42
contre : 0
abstentions : 0

Délégués titulaires présents : 28 (avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (9)	Michel Claude ABADIE - Jean Claude DOUGNAC Philippe GIMENEZ - Raymond JOUBE Marie Christine LLORENS - Maryse MOURLAN Raymond NOMDEDEU – Corinne ORTET Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges (11)	Magali GASTO OUSTRIC - Claire VOUGNY Julien LACROIX - Alain BOUBEE - Elisabeth ROUEDE Jean Claude DURROUX - Jean Michel LOSEGO Jean Yves DUCLOS - Yves Pierre BARRAU Michel DE GAULEJAC - Emilie SUBRA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises (7)	Alain PUENTE - Michel LADEVEZE Patrick SAULNERON- Bernard DUMAIL Jean Pierre REBONATO – Dominique BERRE Gérard BRILLET

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	René ERTLEN - Daniel WEISSBERG
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Alain FRECHOU - Céline LAURENTIES BARRERE Laure VIGNEAUX – Jean Charles DASQUE Jean François CAZAUX - Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	John PALACIN

Délégués titulaires présents ayant procuration : 3

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Magali GASTO OUSTRIC, pouvoir de Céline LAURENTIES BARRERE Claire VOUGNY, pouvoir de Laure VIGNEAUX Jean Yves DUCLOS, pouvoir de Pierre SAFORCADA
---------------------------------	--

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 11

CC Cagire Garonne Salat (2)	Dominique PONTICACCIA - Claudette ARJO
CC Cœur et Coteaux du Comminges (8)	Guy LOUBEYRE - Michel DESSENS Virginie NICOLAS Michel AUBERDIAC - Gérald DAMIENS Marie NADALET – Annabelle FAUVERNIER Sébastien DAVAND

Délibération n°2021-02-05





CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1) Serge COLLA

Délégués suppléants excusés :

CC Cagire Garonne Salat Henri GOIZET - Arlette BALLESTER

CC Pyrénées Haut-Garonnaises Patrick LAGLEIZE

CC Cœur et Coteaux du Comminges Monique REY

Délibération n°2021-02-05

Demande de subvention auprès du Groupe d'Action Locale (GAL) Comminges Pyrénées au titre des Fonds Européens FEADER pour l'animation et la gestion du programme Leader au titre de 2021

VU la délibération du Comité Syndical n°2014-04-05 en date du 9 décembre 2014 portant approbation du dossier de candidature GAL LEADER,

VU la délibération du Conseil Régional N° 15/07/11.13UE du 9 juillet 2015 portant décision de sélection du GAL ;

VU la délibération du Comité Syndical n°2015-07-03 en date du 26 novembre 2015 instituant le GAL Comminges Pyrénées et portant approbation de la répartition de l'enveloppe FEADER dédiée au programme LEADER,

Considérant la signature de la convention LEADER par le PETR Pays Comminges Pyrénées, l'Agence de Services et de Paiement et le Conseil Régional Occitanie en date du 7 octobre 2016,

Monsieur le Président rappelle que le PETR Pays Comminges Pyrénées est la structure porteuse du GAL (Groupe d'Action Local) qui met en œuvre le programme LEADER 2014-2020 sur le territoire. Réglementairement, une partie de l'enveloppe FEADER allouée au territoire pour la période de programmation (jusqu'en 2021) est dédiée à l'animation et à la gestion du programme Leader. Cela comprend :

- L'animation du programme et l'assistance technique au montage des dossiers auprès des porteurs de projets ;
- La communication autour du programme et de la stratégie du GAL Comminges Pyrénées ;
- La gestion administrative et financière et le suivi du programme ;
- L'évaluation du programme ;
- La participation aux réseaux d'échanges et notamment au Réseau Rural.

A ce titre, le PETR Pays Comminges Pyrénées peut donc solliciter une aide FEADER, le programme LEADER intervenant à hauteur de 60 % des dépenses éligibles, à partir de la date de la sélection positive de sa candidature initiale, soit au 9 juillet 2015.

Monsieur le Président propose de solliciter une demande de financement à hauteur de 78 089,38 € pour l'animation et la gestion 2021 du programme LEADER comme présenté ci-dessous :

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant
Frais de rémunération	73 914,38 €
Frais de déplacement et de participation	1 000 €
Adhésion 2020 au réseau LEADER France	600 €
Communication	500 €
Organisation de la journée du GAL pour le « Joli mois de l'Europe »	825 €
Deux ordinateurs portables + vidéoprojecteur	1250 €
TOTAL	78 089,38 €

Plan de financement prévisionnel du projet

Coût du projet	78 089,38 €	
LEADER	46 853,62 €	60 %
Région	15 617,88 €	20 %
Autofinancement (PETR Pays Comminges Pyrénées)	15 617,88 €	20 %

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

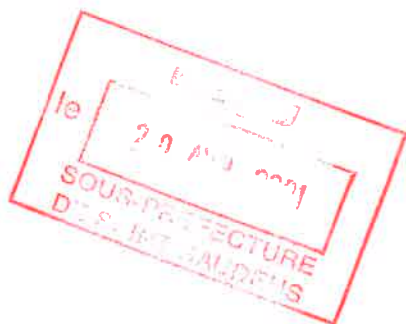
d'approuver le plan de financement au titre de l'opération « Animation et gestion du programme LEADER du GAL Comminges Pyrénées 2021 » tel que présenté.

Article 2

de charger Monsieur le Président de solliciter auprès du GAL Comminges Pyrénées au titre des Fonds Européens FEADER, l'attribution des aides financières associées à la prise en charge de ce volet « Animation et gestion du programme LEADER du GAL Comminges Pyrénées » au titre de l'année 2021.

Article 3

d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.



Pour extrait certifié conforme,
Le président,

13 AVR. 2021

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 20 AVR. 2021
Et publication, affichage ou notification le : 20 AVR. 2021